

Qui sommes-nous ?

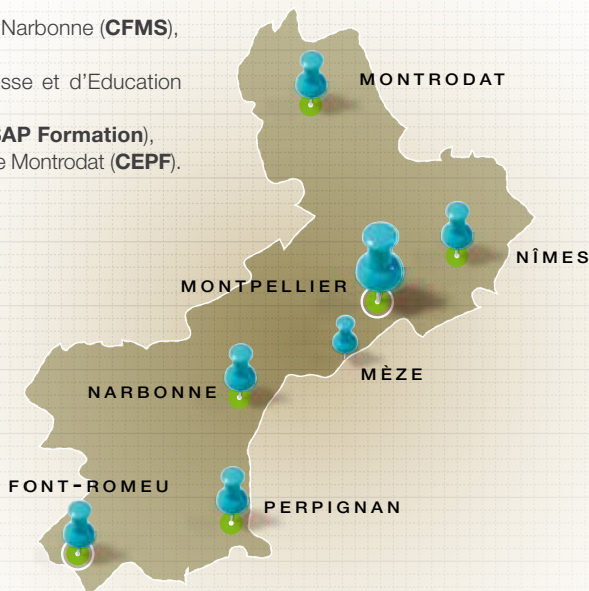
Un CFA spécialisé dans les métiers du sport, de la culture et de l'animation sociale

Né le 1er septembre 2008, le CFA Sport Méditerranée a pour mission de développer l'apprentissage en Languedoc Roussillon.

A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec la Région et six établissements d'enseignement en Languedoc-Roussillon :

- le Centre de Ressources et d'Expertise pour la Performance Sportive (CREPS) de Montpellier,
- le Centre de Formation aux Métiers du Sport de Narbonne (CFMS),
- le Montpellier Université Club (MUC),
- le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire Languedoc-Roussillon (CRAJEP-LR),
- l'Union Sportive des Arlequins de Perpignan (USAP Formation),
- le Complexe Euroméditerranéen Pôle Formation de Montrodât (CEPF).

16
diplômes
entre terre et mer,
sport et culture



Sommaire

Présentation	2	3	Fonctionnement
Financement & aides	4	5	Financement & aides
Côté employeurs	6	7	Côté apprentis
Diplômes	8	9	Carte des formations
Ecole de l'apprentissage	10	11	Contacts

Comment ça marche ?

Un CFA «hors murs»

Sous le signe du regroupement.

Le CFA Sport Méditerranée implanté à Montpellier est un « CFA hors murs ». Dans ce cadre, il s'appuie sur 6 établissements d'accueil en apprentissage qui sont sous convention avec le CFA. Ces établissements sont chargés d'assurer les formations théoriques et pratiques des apprentis.

La plupart des grands clubs professionnels du Languedoc-Roussillon sont également partenaires du CFA. Ce dernier leur apporte tous les moyens nécessaires pour former et accompagner les sportifs de haut niveau dans leur projet de formation.

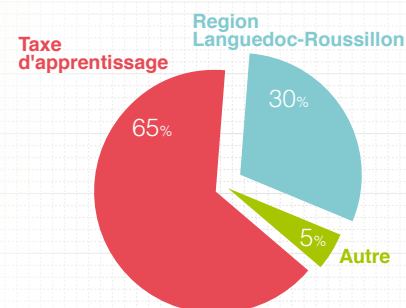
La mission du CFA est ainsi de répondre à la demande des employeurs dans une logique de territoire et propre à chaque discipline.

L'engagement de la Région en faveur de l'apprentissage.

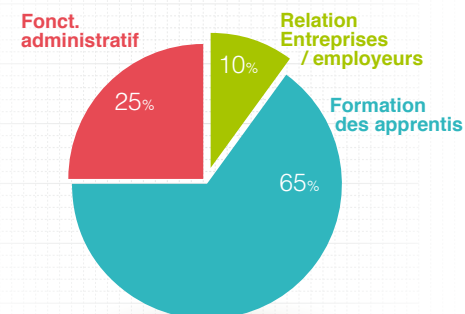
La création de ce CFA doit apporter un essor régional à l'apprentissage afin de répondre aux besoins des branches professionnelles du sport et de l'animation et gagner en efficacité grâce à une optimisation des moyens. Avec plus de 6 000 emplois dans le secteur du sport, la Région Languedoc-Roussillon est l'une des régions les plus sportives de France. Ce secteur occupe une place primordiale dans l'économie et l'emploi, touchant des secteurs d'activités variés : social, collectivités territoriales, établissements publics, tourisme ... C'est la raison pour laquelle la Région soutient financièrement le CFA Sport Méditerranée confirmant son engagement en faveur du développement de l'apprentissage, voie d'excellence et d'insertion professionnelle durable.

Budget du CFA en 2010

RECETTES 2010



FONCTIONNEMENT 2010



CFA SPORT MEDITERRANÉE

Frédéric MONIN
06 80 13 10 08
fmonin@cfa-sport.com

Sébastien ARNAULT
04 67 61 72 38
sarnault@cfa-sport.com




Le financement du CFA et les aides aux employeurs et aux apprentis

1/ La Région Languedoc Roussillon

A travers la convention quinquennale signée avec le CFA, et le projet d'établissement validé chaque année par la Région, l'aide financière intervient à plusieurs niveaux:

- une aide au **fonctionnement** du CFA en fonction du nombre d'apprentis,
- une aide aux investissements en fonction des priorités de la région,
- des **aides aux employeurs** d'apprentis (jusqu'à 6600 € par apprenti),
- des **aides aux apprentis** (aide au premier équipement de 400 €, aide pour les repas et l'hébergement).

Simulez sur le site : **cfa-sport.com** le cout salarial d'un apprenti



2/ L'Etat

L'état accorde des aides aux employeurs dont les principales sont:

- le **crédit d'impôt** de 1600 à 2200 €/an,
- l'**exonération des charges** sociales patronales et salariales partielles ou totales en fonction du nombre de salariés.

3/ AGEFIPH

Pour les apprentis en situation de handicap, AGEFIPH accompagne financièrement **les employeurs et les apprentis** (contacter AGEFIPH ou le CFA).

4/ La taxe d'apprentissage :

- Toutes les entreprises versent 0,5% de leur masse salariale en taxe d'apprentissage.
- Indépendamment de leur secteur d'activité ou de leur région, les entreprises peuvent verser à une ou plusieurs écoles de leur choix.
- Le CFA est habilité à recevoir le quota et le barème catégorie A et B de plein droit et C par cumul.

Comment nous soutenir ?

Vous avez le choix de nous soutenir, c'est simple et gratuit !
Demandez à votre comptable de verser votre **taxe d'apprentissage** au **CFA Sport Méditerranée**.

VOUS → ORGANISME COLLECTEUR DE VOTRE CHOIX (AGEFA PME, CCI ...) → NOUS

Février → Juillet

Une entreprise de **15 salariés** paye en moyenne **1700 € de taxe d'apprentissage**.
5000 € de taxe d'apprentissage financent la totalité de la **formation d'un jeune apprenti**.

A VOUS DE CHOISIR !

EXEMPLE: POUR 1000 € DE TAXE D'APPRENTISSAGE DUE PAR VOTRE ENTREPRISE :

220 €	→	État.
300 €	→	CFA Sport Méditerranée (Quota).
192 € A	→	CFA Sport Méditerranée (Hors Quota ou barème)
192 € B		
96 € C		

VOS CONTACTS PAR ÉTABLISSEMENTS



CREPS MONTPELLIER - 34

Richard DESCOUX
04 67 61 05 22
richarddescoux@hotmail.com



CFMS AUDE - 11

Philippe COLOMB
04 68 65 39 55
p.colomb@mef-legrand-narbonne.fr



CEPF MONTRODAT - 48

Christophe GRENIÉ
06 45 42 51 12
christophe.grenie@yahoo.fr



MUC 30 - 34 NÎMES - MONTPELLIER

Alexandre MARION
06 30 77 33 76
am.muformation@gmail.com

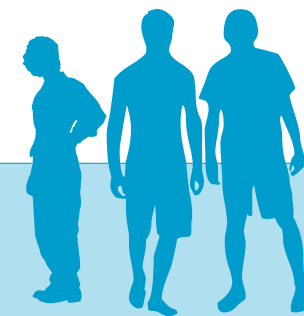


USAP FORMATION PERPIGNAN - 66

Bruno ROLLAND
06 72 02 33 98
brolland66@wanadoo.fr



Pourquoi l'apprentissage ?



Côté EMPLOYEUR



- ▶ 1 pré recrutement idéal
- ▶ 1 formation adaptée à vos besoins
- ▶ 1 investissement pour l'avenir
- ▶ Créer une dynamique interne d'intégration et une transmission des savoir-faire de l'entreprise
- ▶ Des aides financières de l'état, de la région et d'AGEFIPH

Quelles sont les entreprises qui peuvent faire appel à un apprenti ?

Toutes les entreprises du secteur privé (y compris les associations) peuvent faire appel à un apprenti. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent également y souscrire.

Comment se déroule la formation de l'apprenti ?

Au sein de l'entreprise, l'apprenti est suivi par un « maître d'apprentissage » qui exerce la fonction de tuteur et qui est directement responsable de l'apprenti. C'est soit l'employeur, soit un salarié de l'entreprise. Ce tutorat doit être exercé par une personne possédant au moins le même niveau de diplôme que celui préparé par l'apprenti et trois années d'expérience professionnelle, ou justifiant d'une expérience professionnelle de cinq ans. Le temps consacré à la formation au CFA Sport Méditerranée est compris dans le temps de travail.



Côté APPRENTI

- ▶ 1 statut de salarié
- ▶ 1 formation gratuite et rémunérée
- ▶ 1 diplôme + 1 expérience professionnelle
- ▶ Pour les personnes en situation de handicap pas de limite d'âge et des aides de AGEFIPH.
- ▶ Salaire non imposable
- ▶ Possibilité d'enchaîner plusieurs contrats pour préparer plusieurs diplômes.



Le contrat d'apprentissage, c'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée. Il dure généralement 12 à 24 mois pour les formations dispensées au sein du CFA, avec une période d'essai de 2 mois. Alternant un enseignement théorique et une formation pratique, il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (et au delà sous certaines conditions). Ce dispositif permet d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme d'état (le BEES, le BP JEPS ou le DE JEPS), de se former de manière progressive et d'acquérir une première expérience professionnelle. L'apprenti bénéficie des mêmes droits et devoirs que les autres salariés de l'entreprise (protection sociale, congés, etc).

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite pour les apprentis (formation payée par le CFA) et ils sont rémunérés durant leur contrat (salaire versé par l'employeur).

Devenir apprenti, oui mais comment ?

Il faut tout d'abord trouver son employeur. Cela s'inscrit dans le cadre d'une réelle recherche d'emploi (CV, lettre de motivation) auprès des employeurs potentiels : associations, clubs, collectivités ou entreprises.

% DU SMIC* (1365 EUROS AU 01.01.2011)		Première année	Seconde année
		- de 18 ans	25 % environ 341 €
	de 18 à 21 ans	41 % environ 560 €	49 % environ 669 €
	+ de 21 ans	53 % environ 723 €	61 % environ 832 €

* des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5
Trouver le candidat à la formation qui vous convient pour signer un contrat d'apprentissage...	Contactez le CFA pour valider le projet (simulation financière, choix du maître d'apprentissage, préparation du contrat d'apprentissage ...)	Faire une Déclaration unique d'embauche (DUE) auprès de l'URSSAF 48h avant l'embauche de l'apprenti. <i>A noter : cette DUE peut être effectuée par Internet www.due.fr (demander votre code confidentiel à votre URSSAF).</i>	Contactez la CCI dont vous dépendez pour déposer le dossier de demande d'établissement de contrat d'apprentissage (au plus tard 5 jours après l'embauche)	Faire passer une visite médicale d'aptitude (VMA) auprès de la Médecine du Travail à l'apprenti dès son embauche.	Choisissez le diplôme que vous souhaitez obtenir pour réaliser votre projet professionnel et identifiez le centre de formation qui l'organise.	Contactez le centre de formation choisi afin de retirer le dossier d'inscription dans lequel vous trouverez tous les éléments relatifs à la formation (dossier d'inscription disponible sur le site du CFA).	Cherchez un employeur en parallèle de votre inscription. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant le montage de votre contrat d'apprentissage.	Passez les tests de sélection organisés par le centre de formation.	Vous êtes sélectionné(e) et vous avez un employeur. Vous pouvez signer votre contrat d'apprentissage et vous êtes donc rattaché au CFA Sport Méditerranée qui prendra en charge le coût de votre formation.

Les différents diplômes du sport et de l'animation

Formations et diplômes

LEXIQUE

BEES

Brevet d'État d'éducateur sportif

DEDPAD

Diplôme d'État de directeur de projet d'animation et de développement

DEFA

Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation

BEATEP

Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

BAPAAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports

BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DE JEPS

Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DES JEPS

Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le ministère des Sports met en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socio-culturelle. Ils sont inscrits au RNCP (registre national des certifications professionnelles) et sont obligatoires pour travailler contre rémunération.

Expertise et Recherche	niveau 1	BEES 3°	Personnel occupant des emplois exigeant une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise.	= MASTER
Cadre Formateur, Directeur de projet Entraîneur haut-niveau	niveau 2	DESJEPS DEDPAD BEES 2°	Personnel occupant des emplois exigeant une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.	= LICENSE
Directeur de structure Cadre de l'animation Entraîneur	niveau 3	DEFA DEJEPS	Personnel occupant des emplois qui exigent des formations du niveau du diplôme des instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.	= BAC +2
Animateur socio-culturel et/ou sportif	niveau 4	BPJEPS BEES 1°	Personnel équivalent à celui du brevet professionnel (BP) du brevet de technicien (BT) du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.	= BAC
Assistant animateur	niveau 5	BAPAAAT	Personnel occupant des emplois exigeant un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'étude professionnelle (BEP) ou de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.	

Carte des formations



AVEC L'ÉCOLE DE L'APPRENTISSAGE

3 MOIS

POUR EXPLORER SON FUTUR MÉTIER

et signer son contrat d'apprentissage.

L'école de l'apprentissage est un dispositif permettant aux futurs apprentis de valider leur projet professionnel, de se préparer aux tests de sélections et de chercher un employeur. Du côté des employeurs, c'est le moyen idéal de valider un recrutement pour un futur contrat d'apprentissage.

Escalade / voile
Animation culturelle
MONTPELLIER

2 sessions
1^{er} semestre
avril à juin
2011

Activités Physiques
pour tous
Activité aquatique
NARBONNE

En 2011, le CFA Sport
Méditerranée proposera
3 SESSIONS
de formation

La formation se déroule en alternance (50% en entreprise et 50% en centre). Elles est gratuite pour le stagiaire comme pour l'entreprise d'accueil. Les stagiaires peuvent bénéficier d'une rémunération de la région ou de pôle emploi sous certaines conditions.

1 session
2^{ème} semestre
sept. à nov.
2011

Activités Physiques
pour tous
Métiers de la forme
NIMES/MONTPELLIER

CONTACT

Sébastien ARNAULT
04 67 61 72 38
sarnault@cfa-sport.com



ORGANISMES DE FORMATION

USAP FORMATION

13 place de la Lentilla
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 61 84 72
www.usap.fr

CRAJEP LR

4 rue de Lantissargues
34070 Montpellier
Tél. : 04 99 62 23 68
www.crajep-lr.fr

MUC FORMATION

Montpellier et Nîmes
Complexe sportif Albert Batteux
ZAC du Mas d'Astres
150 rue François-Joseph Gossec
34070 MONTPELLIER
Tél. : 04 99 58 35 35
www.montpellier-uc.org

CREPS MONTPELLIER

2 avenue Charles Flahault
34090 Montpellier
Tél. : 04 34 88 30 00
www.creps-montpellier.org

CFMS NARBONNE

Maison de l'Emploi et de la Formation
8, avenue Maréchal Foch
11100 Narbonne
Tél. : 04 68 65 39 55
www.mef-legrandnarbonne.fr/cfms.php

COMPLEXE EUROMÉDITERRANÉEN

Pôle Formation (CEPF)
04 66 49 58 58
Viménet - 48 100 Montrodât

LIENS UTILES

Ministère de la Santé et des Sports
www.sports.gouv.fr

Portail d'info. sur la formation en LR
www.laregion-seformer.fr

Site pratique de l'Apprenti
lapprenti.com

Bourse de l'Apprentissage - LR
www.apprentissagelr.fr

CFA SPORT MEDITERRANÉE

FRÉDÉRIC MONIN
04 67 61 72 38
fmonin@cfa-sport.com

CATHY TRIBOT
04 67 61 72 28
06 46 42 23 05
ctribot@cfa-sport.com

CRAJEP / MONTPELLIER

animation culturelle
STÉPHANIE PUGENC
04 67 50 46 03
spugenc@cemealr.org

KARINE AMBLARD
04 99 62 23 68
contact@crajep-lr.fr

CFMS

Activités aquatiques
AURELIE JOUGLA
a.jougla@mef-legrandnarbonne.fr

Activités physique pour tous
PIERRE FABRE
p.fabre@mef-legrandnarbonne.fr

USAP FORMATION

Animation touristique
VACHER GUILLAUME
06 78 65 04 31
guillaumevacher@orange.fr

MUC FORMATION

Loisirs tous publics
CAROLINE BARTOLUCCI
06 30 52 53 97
cb.muformation@gmail.com

Loisirs tous publics
BERENGÈRE JARC
06 79 09 62 98
bj.muformation@gmail.com

Forme et force
EMMANUEL WEILL
06 75 86 82 39
ew.muformation@hotmail.fr

Sport en milieu urbain
BENSLIM HICHEM
06 32 92 66 70
hb.muformation@montpellier-uc.org

COMPLEXE EUROMÉDITERRANÉEN

Pôle Formation (CEPF)
CHRISTOPHE GRENIÉ
06 07 25 81 15

Gîtes « Les Hauts du Gévaudan »
ELEA GOURDIN
04 66 49 58 58

CONTACTS

PRATIQUES

CREPS MONTPELLIER

Pêche
JEAN FABRE
06 73 93 66 56
jean.fabre@jeunesse-sports.gouv.fr

Natation
JACQUES RONGÈRE
jacques.rongere@jeunesse-sports.gouv.fr

Tennis
PIERRE SALAMÉ
pierre.salame@jeunesse-sports.gouv.fr

Tennis de table
CATHERINE PERDU
06 32 64 87 54
catherine.perdu@jeunesse-sports.gouv.fr

Danse
MICHEL LALANDE
michel.lalande@jeunesse-sports.gouv.fr

Escalade / voile
HÉLÈNE MÉTIVIER
helene.metivier@jeunesse-sports.gouv.fr

Plongée
NICOLAS JANEL
nicolas.janel@jeunesse-sports.gouv.fr

Équitation
STÉPHANE LIGER
06 14 10 90 16
liger.stephane@wanadoo.fr

Activités physique pour tous
NATHALIE COURT-MARCY
nathalie.court-marcy@jeunesse-sports.gouv.fr

FLORENCE DESCROZAILLE
florence.descrozailles@jeunesse-sports.gouv.fr

Forme et force
BRUNO PARIETTI
bruno.parietti@jeunesse-sports.gouv.fr

Sport co
FLORENCE LANDEMAINE
04 67 61 05 22
florence.landemaine@jeunesse-sports.gouv.fr

Rugby
GILLES GARCIA
06 70 41 03 49
gilles.garcia@jeunesse-sports.gouv.fr